

« Autorité parentale et séparation »

Type d'intervention	Formation juridique
Public	Tous professionnel-le-s confronté-e-s dans leur travail quotidien à des problématiques familiales nécessitant une réponse juridique : Organismes sociaux, insertion, secteur sanitaire et social, entreprises, associations, etc... Groupe de 12 personnes (<i>ou 15 personnes maximum</i>)
Durée	7 h (9h-17h dont pause déjeuner 1h)
Date	MARDI 25 JUIN 2013
Coût	175 €uros
Objectif général	Préciser et actualiser ses connaissances en Droit de la famille
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appréhender la place des parents dans l'évolution du droit de la famille et les droits et devoirs de chacun après la séparation ▶ Acquérir une connaissance de la législation et des pratiques ▶ Savoir utiliser ses connaissances dans sa pratique professionnelle
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Définitions, la dévolution, les attributs de l'autorité parentale ▶ La coparentalité et les décisions importantes concernant l'enfant ▶ Les droits de l'enfant ▶ Le contrôle de l'autorité parentale ▶ La place des tiers ▶ Les limites : la délégation de l'autorité parentale, le retrait de l'autorité parentale, l'assistance éducative
Méthodes pédagogiques	Apports théoriques et méthodologiques Etudes de cas Echanges pratiques, questions-réponses
Outils	Supports juridiques Présentation de cas Présentation de la loi Présentation de la jurisprudence Liste d'adresses d'organismes relais, mails et sites Livret pédagogique, livret « mes parents se séparent »
Lieu d'intervention	CIDFF : 95 Grande Rue Saint-Michel - 31400 Toulouse (Ligne B : Palais de Justice ou St-Michel Marcel Langer - Bus 12 arrêt : Notre Dame)
Intervenante-s	Valérie BOUHIER : Juriste du CIDFF Haute-Garonne
Suivi, évaluation	Questionnaire de satisfaction des participant-e-s en fin de séance Bilan de l'intervention avec les autres intervenant-e-s pédagogiques et les commanditaires.

Bulletin d'inscription

« Autorité parentale et séparation » MARDI 25 JUIN 2013 9h-17h	175 €
---	--------------

Nom : Prénom :

Fonction dans la structure :

Structure ou organisme :

Responsable :

Adresse :

.....

Tél. : Fax :

Mail :

Une convention de formation à signer par l'employeur sera adressée, par courrier, à la réception de cette inscription.

Important

Modalités de prise en charge selon les organismes

- L'inscription est prise en compte :

- ▶ à la date d'arrivée de ce bulletin d'inscription complété (1^{ère} étape obligatoire)

- L'inscription est validée :

- ▶ à la réception de l'acompte (80€) avec le bulletin d'inscription
ou, *tenant compte des modalités administratives ne permettant pas de verser l'acompte*
- ▶ dès réception de la convention signée
- ▶ une convocation nominative sera adressée
- ▶ Cette formation peut être prise en charge par votre OPCA

Date limite de l'inscription : 18 juin 2013

Toute annulation doit être signalée avant la date limite d'inscription.

Au delà de cette date, aucun remboursement de l'acompte ne sera effectué (sauf cas de force majeure).

Groupe de 12 personnes (limité à 15 maximum)

En cas de nombre de participant-es insuffisants,

le CIDFF se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation.

Nous pouvons également proposer ce type de formation sur site.
Contactez-nous, nous établirons un plan adapté à vos besoins spécifiques.

Renseignements et inscription : Juliette Beauté, Sylvie Damermant

☎ **05 34 31 23 31** ou **35** (direct)

Email : **cidf31@wanadoo.fr**

Fax : **05 34 31 23 30**